

# Règlement de la zone de repos des 30<sup>èmes</sup> Ovalies UniLaSalle Campus Beauvais

## Conditions d'admission

La zone de repos des Ovalies 2025 sera ouverte aux supporters, aux joueurs, aux pompoms et à tous les visiteurs qui souhaiteraient dormir sur place. Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner dans cette zone, vous devez y avoir été préalablement invité par les gestionnaires et avoir payé les droits d'entrée.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

## Formalités d'entrée

Afin de pénétrer dans la zone de repos, vous devez obligatoirement vous munir de votre **badge** « joueur », « pom-poms », « supporter » ou « visiteur campeur », sur lequel il sera précisé que vous pouvez disposer d'un accès à cette zone. En complément, une pièce d'identité vous sera aussi demandée, par un agent de sécurité ou un bénévole « ayant droit », et ce, à chaque fois que vous passerez l'entrée.

Vous serez également fouillé et palpé par notre équipe de vigiles et nous nous réservons la validation de votre droit d'entrée.

## Horaires d'ouverture

La zone de repos ne sera ouverte à ses utilisateurs qu'aux horaires suivants :

- Jeudi 08 mai 2025 de 14h à 9h00 le lendemain matin,
- Vendredi 09 mai 2025 de 16h à 20h00 et de 23h00 à 10h le lendemain matin,
- Samedi 10 mai 2025 de 16h à 20h00 et de 23h00 à 10h le lendemain matin.

En-dehors de ces horaires, **personne** ne pourra pénétrer dans la zone de repos. Toute personne surprise dans la zone de repos après 9h (le vendredi et le samedi) sera **interdite** de cette zone pour les prochains soirs.

## Installation

La tente et le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire. Une fois fermée, la zone de repos ne rouvrira ses portes qu'aux horaires indiqués en « HORAIRES D'OUVERTURE ».

Il n'est pas nécessaire de les démonter tous les jours, mais il est conseillé aux occupants de retirer toutes autres affaires et matériel, pour dissuader le vol. **Les OVALIES ainsi que les gestionnaires de la zone et les bénévoles déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de quelconques dommages causés sur ces types de biens.**

Deux meubles à prises électriques seront mis à disposition sur la zone de repos. Vous pourrez donc charger vos téléphones ou tout autre appareil.

Pour une meilleure organisation, il convient à chacun de ramener **son propre matériel et couchage.**

Toilettes et point d'eau seront à votre disposition, et une carte du terrain sera à l'entrée afin de visualiser leurs emplacements et le vôtre.

### *JEUDI de 14h à 9h le lendemain :*

Tous les participants sont attendus au **Parking du Canada** (Rue Albert de Lapparent, Beauvais), bus et voitures personnelles où ils seront renseignés pour aller directement s'installer dans la zone de repos.

Pour les joueurs comme pour les autres, des navettes assureront le retour à la zone de repos depuis le site des Ovalies.

### *VENDREDI :*

Les participants arrivant le vendredi pourront se présenter directement à la zone de repos de 6h à 9h du matin pour ceux arrivant en voiture.

Ceux venant en bus seront attendus directement au Stade Communeau et attendront les navettes de l'après-midi pour s'installer.

## Accueil

Vous trouverez dans la zone, des organisateurs pour satisfaire vos demandes de renseignements concernant le fonctionnement de la zone de repos, ainsi que toutes les informations concernant la manifestation en cours (horaires des matchs, des repas, ...).

Vous serez priés de leur amener tout objet trouvé dans l'enceinte de la zone.

Les usagers du terrain sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ définitif.

## Poste de secours

Un poste de secours tenu par la Croix Blanche se trouvera à proximité du bureau d'accueil. Il est de la responsabilité de chacun d'y emmener toute personne dans un état de santé dégradée. **Les numéros de téléphone des responsables du lieu et de la Croix Blanche vous seront renseignés, afin de les prévenir en cas de problème grave.**

## Nuisances sonores

Les usagers du terrain sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores sont interdits et le silence doit être total entre minuit et 7h.

En cas de non-respect de ce point, l'équipe organisatrice se réserve le droit de confisquer tout objet gênant le calme de la zone de repos. Les « fauteurs de troubles » s'exposent à une exclusion de cette zone.

## Voies d'accès et sortie de secours

Les usagers du terrain sont priés de ne pas encombrer les voies d'accès, les voies de circulation et les sorties de secours du terrain. Aucune tente ne sera tolérée à ces emplacements, et tout objet encombrant s'y trouvant sera directement remis à l'accueil de la zone.

Concernant les routes menant au terrain, celles-ci devront être totalement dégagées, afin de laisser libre le passage pour les piétons et pour les véhicules de secours et de sécurité.

## Respect des installations

Chaque personne est tenue de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de repos et de ses installations, notamment sanitaires, éclairages et point d'information.

Les ordures, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles mises à disposition dans le camping. Il est interdit de faire ses besoins autres part qu'aux emplacements prévus à cet effet. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de la zone de repos sera à la charge de son auteur et de son école, et expose les responsables à l'exclusion de la zone de repos et à la perte de la caution de la structure qui l'encadre.

## Sécurité

### Incendie

Les feux ouverts (Bois, charbon, etc..) ainsi que les réchauds sont strictement interdits.

En cas d'alerte incendie donnée, tous les occupants devront se diriger vers les issues de secours le plus rapidement possible.



### Vol

**Nous nous dégageons de toute responsabilité en termes de vols.** En effet, chacun est responsable de ce qu'il amène avec lui dans cette zone de repos, et nous conseillons à tous de ne pas apporter d'objets de valeur en ce lieu.

Chaque occupant a la responsabilité de sa propre installation et doit signaler aux responsables la présence de toute personne suspecte. Bien que le site soit surveillé par des vigiles et bénévoles 24 heures sur 24, les usagers du terrain sont invités à prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

### Alimentation, boisson et autres substances

Il est autorisé d'apporter de quoi grignoter à l'intérieur de la zone de repos, ainsi que des boissons hydratantes, sachant que tout utilisateur est responsable de ses déchets et doit se tenir au règlement.

#### Il est strictement interdit :

- De boire, et même de posséder des boissons alcoolisées à l'intérieur de la zone, - De posséder et de consommer toute autre substance illicite à l'intérieur de la zone.

Une fouille systématique sera réalisée à l'entrée de la zone de repos par des professionnels de la sécurité, accompagnés de membres des Ovalies UniLaSalle.

### Assurances

Chaque personne autorisée à pénétrer dans la zone de repos doit posséder une **assurance Responsabilité Civile** contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable. Elle vous sera demandée au moment des inscriptions.

### Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain et au bureau d'accueil. Ce document est remis aux occupants lors de leur inscription et est à disposition à leur demande sur le site. Vous devrez le signer, et cela vous engagera, ainsi que votre équipe à respecter ce présent règlement.

### Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un occupant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur, les agents de sécurité, le gestionnaire et les bénévoles « ayant droit » pourront, oralement ou par écrit s'ils le jugent nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infractions graves ou répétées au règlement intérieur, et après mise en demeure par ces personnes de s'y conformer, celui-ci pourra **renvoyer l'occupant de la zone de repos et l'y interdire jusqu'à la fin de l'événement**. En cas d'infraction pénale, les membres des Ovalies UniLaSalle pourront faire appel aux forces de l'ordre.

**N.B. :** *Nous rappelons également que le règlement habituel du site des OVALIES® est également applicable à l'intérieur de la zone de repos.*

### Liste des objets interdit sur le site du Camping :

- Boissons **alcoolisées**
- Bouteilles en **verre**
- Outils de travail (perceuse, scie, clou...),
- Parasols,
- Pointeurs lasers,
- Objets tranchants, coupants ou contondants (couteau en métal, cutter...),
- Drones (sauf accréditation),
- Matières radioactives,
- Masses magnétiques,
- Boîtes en métal,
- Aérosols** (sauf médical),
- Thermomètre au mercure,
- Perche à smartphone,
- Affichage religieux/politique,
- Planches à roulettes, trottinettes, rollers
- Toute **Drogue/stupéfiant**,
- Combustibles/ objets inflammables,
- Produits chimiques,
- Tout produit liquide décapant,
- Armes de toutes catégories**, cartouches d'armes ou imitation,
- Ciseaux avec une lame de 6cm ou plus,
- Bouteilles/cartouches de gaz,
- Fumigènes**,
- Articles de pyrotechnie, explosifs, pétard,
- Instruments de musique,
- Casques,
- Barnum**,
- Barbecue**



**L'équipe des 30<sup>e</sup> Ovalies et toute l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol d'objets ou tout autre matériel.**

**Nom et prénom du responsable :**

**Numéro de téléphone du responsable :**

**Nom de l'équipe :**

**Estimation du nombre de personnes à loger sur le camping (pour votre école)  
: ..... (Joueurs, supporters, pompom et autres)**

**Signature : (suivie de la mention « lu et approuvé »)**